



SOMMAIRE

1	PROJET PARC ÉOLIEN : DEUX LETTRES	Page 2-3-4
2	PROTECTION DU LITTORAL	Page 5-6
3	LE COLLECTIF D'AGRICULTEURS	Page 7-8
4	POLE ENVIRONNEMENTAL DES DECHETS	Page 9
5	ETUDE PROSPECTIVE EMPLOI-FORMATION	Page 10
6	REDUCTION DES TARIFS SUR YEU-CONTINENT	Page 11
7	LA PLAGE N'EST PAS UN CENDRIER	Page 12

Editorial : Yeu Demain, au cœur du développement durable

Chacun pourra constater dans ce bulletin combien notre association aura encore été active tout au long de cette année : protection du littoral, gestion des déchets, soutien aux porteurs de projets agricoles, participation à la concertation sur le projet de parc éolien en mer, négociations avec le Conseil Général sur la politique tarifaire de la Régie, étude prospective sur le développement et la création d'un centre de formation sur l'Île d'Yeu.

Et durant cet été, l'opération « Nos plages ne sont pas un cendrier » renforcera encore notre action au profit de tous.

Loin d'être éparpillées, ces actions participent d'une finalité commune de notre association: L'Île d'Yeu Demain se situe résolument au cœur et à la confluence du développement économique, de l'équilibre social et de la préservation de l'environnement de notre île. Notre objectif est d'œuvrer pour maintenir une île attirante, vivante et active. Notre association y est bien devenue l'acteur associatif principal du développement durable. Notre équipe insulaire permanente s'est étoffée de membres nouveaux et a pu, ainsi, renforcer et enrichir ses champs d'interventions.

Nous souhaitons vous parler de tout cela au cours de l'Assemblée Générale qui se tiendra

Jeudi 15 juillet 20 h 30 à la Citadelle.

A cette occasion, nous vous proposerons d'officialiser le nom de « **Yeu Demain** ». C'est le titre de ce bulletin, c'est le nom de notre site internet, et c'est sous ce nom simple que la plupart nous connaissent.

A bientôt.



PROJET DU PARC EOLIEN : DEUX LETTRES

Nous avons tous été très choqués par l'article du N° 138, du journal de la Vendée, bimensuel du Conseil Général par l'article "l'océan défiguré" qui consistait en un réquisitoire unilatéral. De plus le contenu proche de la désinformation s'appuie sur un photomontage.

Une véritable profession de foi cautionnée par le Conseil Général qui a toujours exprimé de l'hostilité à ce projet ! Dommage que l'on n'ait pas pu lire dans un contexte démocratique l'avis de pêcheurs, particuliers ou membres d'association qui avaient une autre vision plus positive, très au fait du dossier, et ils sont nombreux.

Une réponse circonstanciée devant une démarche de cette nature (pour le moins peu objective) était utile. Nous devons remercier l'association Héliopole - qui sait ce que représente l'univers de l'énergie renouvelable - d'avoir pris la plume pour recentrer la vérité dans le contexte économique et environnemental. Vous trouverez ci-joint ce texte (annexe 1) qui fait une synthèse réaliste d'une situation.

Yeux Demain s'est par ailleurs associée à une lettre d'associations de l'île d'Yeu au Préfet de Région (annexe 2) relative au choix de la zone de développement de l'éolien marin au large de l'île d'Yeu.



Lettre ouverte à M. Président du Conseil Général et à Mmes et Ms les Conseillers Généraux de Vendée

ANNEXE 1

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Journal de la Vendée du 26 avril 2010, dans la continuité de la position qu'il a prise dès l'automne 2008 suite au vote unanime du Conseil Général, à l'exception du conseiller général de l'île d'Yeu, **s'oppose à nouveau au projet éolien offshore des deux îles.**

L'association vendéenne Héliopole*, qui œuvre depuis 1998 pour la promotion des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de l'éco-développement, s'étonne encore d'un tel acharnement. Le droit de réponse n'étant pas possible dans le Journal de la Vendée, cette lettre ouverte a pour but de réagir aux inexactitudes énoncées, en particulier aux photomontages, totalement irréalistes, qui pourraient tromper le lecteur vendéen.

Héliopole constate que la position qu'elle soutient depuis son origine est heureusement rejointe par celle des autorités de l'État suite au « Grenelle de l'environnement ». Elle se réjouit des décisions du Préfet de Région des Pays de la Loire et du Préfet Maritime de l'Atlantique, récemment parues dans le « document de planification du développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR) au large des pays de la Loire ». Ce document peut être consulté sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Pays de la Loire).

En ce qui concerne le développement de l'éolien offshore planté, il définit 2 sites propices, un au large de la Vendée dans lequel s'inscrirait le projet des 2 îles, et l'autre au large de la Loire Atlantique dans lequel est prévu un autre projet. Il a été établi après une large consultation et a reçu l'accord de principe, pour la zone sud (au large d'Yeu et Noirmoutier), du Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins (COREPEM).

De même, les préfets des 4 autres régions littorales ont défini des sites propices. Afin d'accélérer le développement des éoliennes en mer, le Ministre de l'Écologie vient de manifester au Conseil des Ministres du 5 mai 2010, son intention de sélectionner tout prochainement dix sites propices. L'énergie électrique proviendrait ainsi de 3 zones de vent (Méditerranée, Atlantique et Manche) que l'on sait complémentaires parce que dé-corrélées.

Héliopole comprendrait mieux que le Conseil Général soutienne le projet des 2 îles compte tenu de l'intérêt industriel vendéen (exemple de la société Rollix-Desfontaines à La Bruffière) et des emplois qui pourraient être créés dans une zone littorale touchée par les difficultés de la pêche. Par ailleurs, notre département présente un grand déficit en énergie électrique qui serait presque comblé par ce projet offshore de 600 MWatt installés, capable de fournir 70% de l'électricité consommée en Vendée, compte tenu de son rendement très nettement supérieur aux installations terrestres. Ceci lui permettrait, avec le complément de l'énergie produite par les éoliennes terrestres et les installations photovoltaïques, de se rapprocher d'une autonomie globale.

Dans ce contexte, Héliopole comprend mal que, de nouveau le Conseil Général présente, dans le Journal de la Vendée du 26 avril, un réquisitoire partisan, « L'éolien en mer ou l'océan défiguré », qui est celui des opposants systématiques à l'éolien.

Ainsi la photo présentée est un montage inexact. Les habitants de l'île d'Yeu, familiers de ce paysage ne s'y tromperont pas : elle présente la vue qu'aurait un navigateur en mer près de la balise des Chiens-Perrins et non d'un



observateur situé à la Pointe du But, c'est à dire au plus près du champ d'éoliennes. Le trucage associe une vue zoomée de la balise qui est située à l'ouest de la Pointe du But, alignée avec un parc éolien, désordonné et surdimensionné, alors que le parc réel se situerait au nord de la Pointe du But.

Voici la photo panoramique correspondant à la vision humaine depuis le point le plus proche du parc.



De même, le croquis du journal, qui rapproche une éolienne de la Tour Bretagne, laisse croire à des dimensions comparables. En réalité la Tour Bretagne présente une largeur de 27,2 m alors que le diamètre moyen d'un mât est de 5 m et la largeur moyenne des pales est de 3,2 m. Cela n'a rien à voir avec un soi-disant « mur de l'Atlantique » d'autant plus que les éoliennes seraient distantes de 1 km les unes des autres.

Pour ce qui concerne l'impact sur la vie marine, les expériences en France et à l'étranger de la pose de câbles électriques sous-marins ne montrent pas d'effets négatifs sur la faune aquatique. D'ailleurs, 2 câbles électriques alimentent déjà l'Île d'Yeu sans conséquence. Sur le continent, le raccordement électrique rejoindra Soullans par câble sous-terrain et non par pylônes aériens pour préserver le paysage du Marais Breton.

Pour ce qui est des ancrages sous-marins ou des tripodes remplis de granulats, ils seront évidemment très rapidement colonisés par la vie sous-marine (algues, plancton, coquillages et crustacés) et ne pourront que favoriser la pêche aux arts dormants, seule pêche pratiquée dans la zone concernée.

Où serait le « mur de l'Atlantique »? Voici une vue aérienne d'un parc de 80 éoliennes au Danemark.



Héliopole espère que cette lettre ouverte aidera le lecteur à apprécier ce projet de manière plus juste.

M. le Président, Mmes et Ms les Conseillers, les membres de l'association Héliopole, convaincus d'agir dans l'intérêt du bien public, vous présentent leurs respectueuses salutations.

Les Sables d'Olonne le 25 mai 2010, Pour Héliopole, le Président,

Copie : M. le Préfet de la Vendée, Mme la Sous-Préfet de l'arrondissement des Sables d'Olonne,
M. le Président du Conseil Régional,
Mmes, Ms les Sénateurs, Députés de Vendée, et Maires de la 3ème circonscription de Vendée,
M. le Président du Comité Régional des Pêches,
M. le Président du SyDEV,

* Héliopole : 8 rue du Maréchal Leclerc 85100 Les Sables d'Olonne
Mél. : heliopole@wanadoo.fr

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) a répondu au courrier envoyé par Héliopole.

La conseillère technique a manifesté l'intérêt et toute l'attention que ce courrier avait provoqués.

UCA
1, rue du Gal de Gaulle
85350 - Ile d'Yeu

Monsieur le Préfet de la Région
Pays de la Loire

Le 3 juin 2010

ANNEXE 2

Monsieur le Préfet de Région,

Nous sommes membres et responsables d'associations diverses et représentatives de l'île d'Yeu. A ce titre, nous participons à son Conseil Economique et Social Local. Nous suivons depuis deux ans l'avancée du projet de création d'un parc éolien en mer, entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Nous avons bénéficié de plusieurs réunions d'information sur le sujet, et participé à des commissions de travail avec WPD.

Plusieurs d'entre nous avons participé aux réunions de concertation relatives au choix des zones propices pour le développement des énergies marines renouvelables, que vous avez organisées à la demande du Ministre de l'Environnement, à l'Ecole Centrale de Nantes en décembre 2009 et janvier 2010.

Cette concertation avec plus de 150 acteurs régionaux concernés par le développement des énergies renouvelables en mer, a été ressentie comme exemplaire et dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement. Nous sommes bien conscients de la nécessité pour notre Région des Pays de la Loire, comme pour le Département de la Vendée, et pour notre petit territoire insulaire, de participer à l'objectif national visant à produire, d'ici 2020, 6000 MW d'énergie éolienne en mer, et d'atteindre 20% d'énergie renouvelable au plan national comme européen. Nous partageons cette orientation du Gouvernement.

En conclusion de ces deux réunions de concertation de Nantes, vous avez constaté, Monsieur le Préfet de Région, « *qu'à l'issue du débat, il n'y a pas d'opposition majoritaire aux deux zones propices pour les éoliennes en mer proposées par les services de l'Etat* ». Ces deux zones ont donc été proposées par vous au Gouvernement.

En réalité, les débats ont montré que les participants, à part le Conseil Général de la Vendée hostile au principe même de la production d'énergie éolienne, étaient beaucoup plus favorables, pour des raisons d'usage, à la zone sud qui nous concerne en premier chef.

Nous validons ce choix, car au-delà de l'aspect essentiel de production d'une énergie faiblement carbonée, il représente également une opportunité importante pour le développement de l'île d'Yeu.

Depuis 10 ans, notre île est abonnée aux mauvaises nouvelles. Les réglementations européennes, les interdictions de pêche et la politique de plus en plus drastique des quotas ont mis à genoux nos activités de pêche et la filière économique qui lui est liée. L'économie touristique est bien sûr devenue essentielle pour nous, et nous mettons tout en œuvre pour l'organiser. Mais elle revêt un caractère de forte saisonnalité, et nous ne nous résoudrons jamais à devenir une simple réserve d'insulaires.

Pour que notre île demeure vivante et attractive pour les actifs et les jeunes, il nous faut un projet d'envergure. Nous considérons depuis le départ, que le projet de développement d'énergies marines au large de l'île d'Yeu représente une chance de redémarrage, notamment grâce aux emplois de maintenance et d'entretien des éoliennes, à l'accueil à Port Joinville des bateaux nécessaires, et au pilotage et à l'entretien de ceux-ci.

Il nous semble donc essentiel, Monsieur le Préfet de Région, que, conformément aux conclusions des réunions de concertation de Nantes, cette zone sud soit maintenue comme prioritaire dans le plan régional de développement de l'éolien marin.

Dans l'esprit de concertation voulu par Monsieur le Ministre de l'Environnement, et afin que vous puissiez juger du sérieux de notre démarche, nous vous demandons, Monsieur le Préfet de Région, de bien vouloir recevoir une délégation de nos associations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de notre haute considération

Cédric Feliot
Union des Commerçants et Artisans

Pierre Nolleau
Office du Tourisme

Eric taraud
Comité Local des pêches

Dominique Groisard
Association Aller et Retour

Michel Charuau
Yeu Demain

Jean Paul Roux
Conseil Economique et Social Local



1. Rapport de l'association Yeu Demain

Des équipes de jeunes « protecteurs de l'environnement » sont embauchées chaque été par la Mairie afin d'inciter les vacanciers et autres promeneurs au respect de nos sites naturels. Ils produisent également des rapports sur leurs observations et préconisations qu'ils remettent chaque année au service et à la commission environnement de la Mairie. Yeu Demain a analysé les rapports afin d'en tirer des éléments d'action pertinents qu'il serait opportun de réaliser.

Sur la base des rapports des « protecteurs de l'environnement » des années 2008 et 2009, et comme convenu lors de notre réunion avec la commission environnement du 31 mars, nous avons procédé à un tour rapide de l'île début avril afin de proposer ce qu'il apparaît important de réaliser pour améliorer la protection du littoral face à l'affluence des visiteurs.

Pour des raisons de temps nous n'avons pas encore visité la zone allant des Sabias à la carrière sachant que le Vieux Château demande un examen particulier à lui seul.

Quelques remarques d'ordre général

Nous avons noté que des **progrès importants** avaient été faits depuis quelques années pour protéger le littoral de l'accès des véhicules et des vélos, et que les actions à mener pourraient consister dans un premier temps et avec peu d'investissement à surtout améliorer l'existant.

Nous avons noté par contre, comme les « protecteurs de l'environnement », que le **système d'information interdiction** sur l'ensemble du littoral n'était pas suffisant ou assez visible, voir inexistant dans certains endroits.

Jumeler information-interdiction avec discrétion n'est pas évident, mais le système actuel nous paraît trop discret pour être efficace et ne donne pas ou peu d'informations aux visiteurs sur l'origine ou l'histoire des différents sites.

La proposition d'installer des panneaux d'informations générales au début des parcours des visiteurs (comme il en existe plage du Cours du Moulin et LEBIM) nous semble pertinente, mais nous pensons qu'une réflexion plus générale sur une information-interdiction uniformisée, visible tout en étant discrète, serait à lancer. Pourquoi ne pas demander à des spécialistes de faire des propositions en ce sens ?

Voici quelques exemples de ce qui nous paraît insuffisant :

- Pointe du But : pas d'informations sur la corne de brume, la balise et les restes de bunkers;
- Pas de localisation et/ou d'explication sur des rochers ou sites remarquables comme le Caillou Blanc, les Amporelles, la Pierre à Monsieur, la

pointe du Châtelet, la Butte de Tir et la chapelle de la Meule pour n'en citer que quelques-uns ;

- Les sigles rouges d'interdiction pour les vélos sont trop discrets et en nombre insuffisant dans beaucoup d'endroits où des chemins restent tracés sur la lande et sont très tentants pour les vélos ;
- Les panneaux de ce qui est interdit sur les dunes et les plages sont bien mais trop petits en A4 pour être lus facilement. Comme ils ne sont pas en « dur » ils sont souvent arrachés de leur support ;
- Il manque des poubelles dans beaucoup d'endroits, plage de la Raie Profonde par exemple.

Par contre le panneau qui se trouve à la plage du Marais Salé (coté Sapins) nous semble être un bon exemple qui pourrait être généralisé.

Les actions à mener rapidement

Les propositions des « protecteurs environnement » sont globalement pertinentes et il suffit de se reporter à leur rapport. Nous souhaitons, toutefois, mettre en avant les remarques suivantes :

- Après le Cours du Moulin les barrières en bois le long de la route sont complètement ensablées ;
- Le parking de la plage des Roses est mal indiqué ;
- Que faire du bâtiment à l'abandon de M. Marraud, des Grottes ?
- Pas de parking à vélos à la Pulante ;
- Au dolmen de la Planche à Puare, il manque des chicane pour éviter le passage de motos ou de vélos ;
- Pas de parking vélos à la pointe du But ;
- Suppression du parking à voitures en haut de la plage du But ;
- Quel est ce bâtiment en ruine en arrivant à droite à la pointe du But, vers la plage ?
- Mieux barrer le chemin qu'empruntent les vélos entre la pointe du But et la pointe des Chancrelles ;
- Barrer par des pierres l'accès à la lande entre la pointe des Chancrelles et Ker Daniau ;
- Est-il nécessaire en été de laisser l'accès à la côte par le grand phare ?
- Ne doit-on pas barrer l'accès aux véhicules venant de Ker Pissot dès le croisement du chemin allant à la pointe du Châtelet plutôt que de les laisser aller jusqu'à Ker Daniau ?
- Le parking à vélos de Ker Daniau côté Sables Rouis est très insuffisant car c'est un site très fréquenté ;
- Même remarque pour la pointe du Châtelet ;
- Parking à vélos pointe de la Vache ;
- Indiquer les passages piétons et vélos des deux cotés de la carrière comme prévu lors de notre réunion du 31 mars en débroussaillant le chemin côté terre pour les vélos ;

- Interdire l'accès des voitures de la carrière vers la Meule par la côte car c'est un site remarquable assez peu connu ;
- N'est-il pas envisageable d'interdire en été l'accès aux voitures du chemin allant de la Meule jusqu'aux maisons de la Croix, comme cela se fait sur la côte sauvage en laissant l'accès par les chemins transversaux ?
- Parking à vélos derrière la chapelle de la Meule et chicane pour empêcher l'accès à la chapelle ;
- A quoi servait le cône en pierre au-dessus de la chapelle ?
- Parking à vélos à l'anse des Fontaines, à la Pierre Tremblante, à la pointe de la Tranche ;
- Dans ces trois endroits peut-on envisager des parkings à voitures en retrait, beaucoup moins visibles comme cela se fait aux Soux, cachés dans la broussaille ?
- Des Vieilles aux Tchinettes le chemin côtier est-il interdit aux voitures en été des deux cotés ? Barrer par des pierres les chemins vélos sur la lande et matérialiser le parking à voitures au bord de la route des Corbeaux à l'entrée du chemin des Tchinettes ;
- Pointe des Corbeaux le petit parking utilisé par les voitures devrait être transformé en parking à vélos ;
- Parking à vélos au Fort Neuf ;
- La côte des Corbeaux à Ker Chalon nous paraît assez bien protégée; par contre la protection du bois des Sapins demanderait une étude particulière. Quid de la gestion préconisée par l'ONF évoquée dans le rapport ?

- Plage des Soux : le parking actuel sera réservé aux vélos ; les voitures stationneront vers le carrefour de la route du Sémaphore, sans s'engager dans le chemin des Soux.
- Corbeaux : l'accès de la dune sera interdit aux autos, avec creusement du fossé. Un parking pour vélos sera aménagé le long des tamaris.
- Des améliorations de la signalétique sont prévues, mais sans doute pour 2011. Il faut éviter de mettre des pancartes partout !
- La Commission partage notre souhait de donner de plus amples informations sur la Pointe du But, et d'utiliser pour cela le petit bâtiment de la corne de brume. Les démarches administratives risquent toutefois d'être longues.

Nous avons évoqué plusieurs autres sujets, notamment la gestion des marais, ainsi que l'opération "*La plage n'est pas un cendrier*" lancée par Yeu Demain – que la Commission voit d'un œil très favorable.

En conclusion, nous avons marqué notre appréciation des efforts faits depuis deux ans.

3. L'association Yeu Demain continuera à être vigilante sur la nécessaire protection de l'environnement. Nous apprécions la volonté manifestée par la Municipalité en la matière et ne manquerons pas de donner notre point de vue sur les réalisations. Nous souhaitons rencontrer de façon régulière la commission environnement afin de mieux suivre les dossiers.

2. Réunion avec la Commission environnement

Patrick Levainville et Christopher Thiéry ont rencontré trois membres de la Commission Environnement de la Municipalité le 19 mai 2010. Malgré le peu de temps disponible, un certain nombre de précisions ont pu être données.

La Mairie suit globalement la même ligne que celles proposées par les protectrices de l'environnement. Malheureusement, cette année les services techniques ont dû faire face aux dégâts causés par la tempête, ce qui oblige à reporter à l'année prochaine certaines améliorations envisagées.

Réalisations prévues en 2010 :

- Pointe du But : un parking sera aménagé dans les tamaris pour les autos et les vélos, et l'accès direct à la plage sera interdit aux autos.
- Plage des Vieilles : une grosse mise en ordre des parkings est prévue.
- Plage des Sabias : l'espace devant les cabanes sera réservé aux vélos. Par la suite un parking est prévu pour les autos à droite en arrivant, sur un terrain appartenant à la commune. La végétation côté plage sera maintenue.





En dehors des potagers familiaux et des trop rares agriculteurs de l'île qui ont résisté contre vents et marées (deux maraîchers, trois cueillettes, une bergerie, une fromagerie, une fleuriste...) l'agriculture a disparu. Ces dernières années, certains projets ont vu le jour mais malheureusement n'ont jamais pu aboutir. L'approvisionnement se fait donc essentiellement grâce aux produits du continent vendus par les deux grandes surfaces. **L'île doit « importer » sa nourriture.** Et, comme toute importation, cela entraîne des coûts supplémentaires et une dépendance au détriment d'activités locales.

Des porteurs de projets agricoles réunis en « Collectif »

Depuis l'automne 2009, donc en quelques mois seulement, des Porteurs de projets agricoles se sont réunis en « Collectif », tout en restant en contact avec les producteurs en place, et en espérant la venue de nouveaux membres. En mutualisant leurs efforts, et avec le soutien de diverses personnes et d'institutions comme la Mairie, l'Association « Yeu demain », et l'Office du Tourisme, ils ont déjà beaucoup avancé. Ils ont précisé leurs projets, défini leurs besoins en terres, en bâtiments et matériels, tout en défrichant, plantant, et récoltant, et en poursuivant leur formation professionnelle pour certains d'entre eux. L'entraide, des prêts d'outillage, et l'échange de savoirs ont soutenu les initiatives et les ont rendues possibles. Chacun peut contacter le Collectif, livrer ses idées et ses expériences, partager ses connaissances et faire ses propositions concrètes en matière d'offre de terrain, de matériel, de bâtiment, d'aide, et de « coups de main » à l'adresse mail suivante : « collectif.agricole.yeu@hotmail.fr ».

Deux réunions publiques ont été préparées par une campagne active : affichage, articles dans la presse locale, réédition d'une plaquette de quatre pages sur « *Les produits agricoles de l'île d'Yeu* » par l'Office du Tourisme et la Mairie, présence du stand « *Les artisans de la terre* », représentant le collectif agricole, aux journées « *Métiers en scènes* » organisées par « *La Fabrique* » au Casino. Les réunions qui ont eu lieu à la Citadelle ont permis de présenter les projets, d'expliquer à la population permanente et intermittente de l'île les objectifs, les contraintes et les besoins de chacun. Dès la première de ces réunions, le 26 Mars 2010, des terrains ont été proposés. A ce jour plus de quinze offres ont été faites, dont deux assorties de baux. Pour le reste il s'agit de prêts. Cependant les terres ne sont pas toutes susceptibles d'être mises en culture ou capables de porter des fruitiers (qualité de la terre, taille des parcelles, accessibilité, eau, exposition au vent et ensoleillement, les conditions sont nombreuses). Il faut donc étudier au cas par cas.

La deuxième réunion, en date du 23 Avril 2010, a réuni plus de 70 personnes. L'intérêt a été vif et le débat fructueux. Un film d'un quart d'heure a donné la parole à des agriculteurs de Poitou Charente qui ont fait le choix d'une agriculture

biologique de proximité, et qui développent des activités de transformation et de contact direct (accueil à la ferme, AMAP) avec les consommateurs. Des participants ont pu exposer leur expérience d'une SCI qui a acquis un terrain sur le Plateau de Saclay en région parisienne, afin de le louer à un agriculteur qui y cultive des pommes de terre (www.terresfertiles-idf.org et www.lesjardinsdecerees.net). Lors de ces deux réunions publiques à la Citadelle des **contacts ont été noués.** Une cinquantaine de personnes ont donné leurs coordonnées afin de rester en contact, être informées de l'évolution des projets et se disent volontaires pour donner un « coup de main » (financier et/ou matériel) en cas de besoin.

Intérêt des acteurs institutionnels locaux.

Les acteurs institutionnels locaux ont manifesté leur intérêt pour le développement de ces activités agricoles. Monsieur le Maire, Bruno Noury, a fait part de sa volonté de continuer à mener la réflexion et l'action en vue de soutenir ces projets. La Municipalité a décidé, dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU, de concrétiser une politique foncière qui tienne véritablement compte et protège des espaces fonciers agricoles.

Pour permettre le redémarrage des activités agricoles sur l'île d'Yeu, une dizaine d'hectares de terrains seraient probablement suffisants, en plus des surfaces qui y sont déjà consacrées, cela sans tenir compte, bien sûr, des surfaces dévolues au pâturage. Les projets existants pourraient se réaliser et accroître ainsi l'offre en produits frais (légumes et fruits). Un rapide calcul laisse à penser que si la population stable de l'île tout au long de l'année est d'environ 1000 ménages (à raison de 3 ou 4 personnes en moyenne par familles), et si 20% de ces ménages souhaitaient avoir l'équivalent d'un panier de légumes de saison par semaine pendant 8 mois sur 12, il faudrait produire environ 200 « paniers » par semaine. Cela pourrait permettre à deux ou trois maraîchers supplémentaires de vivre, nécessitant la mise à disposition de 3 ha au minimum. La surface de l'île est de 23km², soit 23.000 ha. **Consacrer à de nouvelles activités agricoles un peu moins de 0,1% de sa surface ne semble vraiment pas irréaliste !** Les porteurs de projets sont par ailleurs très motivés par les possibilités qu'offrent la transformation des produits primaires, la vente à la ferme et la vente en circuits courts dans un local collectif, au marché, ou dans des structures déjà existantes, notamment les deux grandes surfaces. Transformer et accueillir sont deux activités qui permettent d'augmenter la valeur ajoutée, de diversifier les produits à la vente et de mieux étaler l'activité sur toute l'année. Ils réfléchissent ainsi à un projet d'atelier de transformation et de vente collectif. Les îles de la côte Atlantique offrent à cet égard des exemples de réussite à l'image du « Coin des producteurs » à Belle Ile.

Quelles solutions pour remettre en culture une petite fraction du territoire islais ?

Les particuliers, outre qu'ils peuvent être convaincus de l'utilité de leur démarche peuvent avoir intérêt à proposer leurs terrains. Cela permettrait, entre autres, leur défrichage et leur entretien (haies, qualité de la terre, biodiversité...). Il faut rappeler, à ce propos, que légalement les propriétaires sont tenus au défrichage, et que faute d'entretien, les risques d'incendies, notamment, sont réels comme cela s'est déjà produit par le passé.

Pour l'instant les terrains mis à disposition pour des projets agricoles par des particuliers sont essentiellement sans bail. Pour les agriculteurs, il est évident qu'une certaine pérennité de leur installation est essentielle, compte tenu de l'investissement en travail qu'une mise en exploitation suppose. Un bail est une garantie. Il est important de noter, cependant, que si un terrain occupé par un agriculteur avec un bail passe « d'agricole » à l'état de « constructible » lors d'une modification de PLU, le bail est automatiquement annulé. Le propriétaire est donc assuré de récupérer son terrain et d'en disposer pour un autre usage. Par ailleurs, à côté des baux de 9 ans, il est également possible de signer des baux de courte durée pour de petites parcelles. Beaucoup d'à priori et de préjugés sont à lever, dans ce domaine. Ces aspects juridiques sont importants et plusieurs membres du Collectif les étudient avec soin.

La Commune peut également mettre à disposition des agriculteurs, des terrains communaux, mais la politique d'acquisition foncière des années passées ne permet malheureusement pas d'offrir pour l'instant, semble-t-il, des terrains de qualité. Des expériences très diverses témoignent récemment de l'importance de l'implication des élus locaux dans la préservation et la mise à disposition de porteurs de projets de terres agricoles (on peut voir le site www.terresville.org, celui des AMAP -associations pour le maintien d'une agriculture paysanne- www.reseau-ama.org, etc.). Dans l'île bretonne d'Arz, le Maire cherche ainsi une famille d'agriculteurs pour que la production reprenne sur une ancienne ferme.

Les « Associations foncières agricoles » regroupant des paysans, des propriétaires, des associations et des représentants de Municipalités fonctionnent dans d'autres régions de France à la recherche de solutions. Partout on se rend compte de l'urgence à préserver des terres nourricières, notamment autour des villes et des zones fortement urbanisées. Une réflexion est à mener aussi de côté là...

Le Département, propriétaire d'environ un tiers des terrains de l'île, et le Conservatoire du Littoral peuvent également mettre à disposition avec des contrats spécifiques des terrains pour l'élevage, mais aussi pour des activités de production. Certains projets sont à l'étude, les dossiers doivent être approfondis. Il y a là tout un travail de contact et de prospective à mettre en place et à suivre.

L'association « Terre de liens » pour une épargne solidaire

A l'initiative des Porteurs de projets et de l'association Yeu demain, une journée de travail avec des représentants de l'Association « Terre de liens » a eu lieu le 19 février, apportant la perspective d'une éventuelle acquisition foncière grâce à l'appel à une épargne publique et solidaire. L'Office du Tourisme et des élus y ont également participé. Créée en 2003, cette association a permis l'accompagnement technique, juridique et financier d'un grand nombre de projets. Une antenne en Pays de Loire a été créée cet hiver avec la participation active de l'association Yeu Demain (www.terredeliens.org).

En quelques mois seulement, le « Collectif agricole de l'île d'Yeu » a fait parler de lui. La Municipalité en a fait mention dans les Bulletins Municipaux de Juillet et Décembre 2009 ; l'association « Yeu demain » a publié un article dans son bulletin du 29 Décembre 2009, et un autre sur l'agriculture de proximité sur son Forum internet; la presse locale s'est mobilisée - La Gazette du 22 Février 2010, Oya Nouvelles d'Avril 2010 - ; Le Courrier vendéen, du premier Avril 2010 titrait : « Les nouveaux agriculteurs manquent cruellement d'espace » ; l'Office du Tourisme mettait sur son site un article du Collectif invitant à venir à la réunion publique du 23 Avril.

En parallèle, des films projetés au Cinéma islais ont contribué à nourrir la réflexion : Il y a deux ans déjà ont été projetés « *Nos enfants nous accuseront* », de Jean Paul Jaud, « *Home* » de Yann Artus Bertrand pendant l'été 2009, et au mois d'Avril 2010 « *Le temps des grâces* » de Dominique Marchais et « *Solutions locales pour un désordre global* », de Coline Serreau.

De plus en plus de voix s'élèvent pour faire état de la situation extrêmement dangereuse dans laquelle l'humanité se trouve. Notre agriculture mondiale productiviste prise en tenaille entre les producteurs d'intrants (semenciers et industriels de la chimie et des équipements, notamment) et les industries de la transformation agro-alimentaire, a artificialisé l'activité agricole et empoisonné les terres, les rivières, les nappes phréatiques ... et les hommes. Face à cette agro-industrie les petits producteurs, pratiquant souvent l'élevage et les cultures vivrières en polyculture, ont les uns après les autres abandonné la terre, gonflant le rang des migrants, des habitants des bidonvilles et des chômeurs. Et l'hémorragie continue au Nord comme au Sud.

La crise de la pêche, le désir de vivre « au pays », la conviction qu'il convient de développer ici comme ailleurs une agriculture de proximité et que cela contribuera au développement durable de l'île ont été autant de facteurs déclenchants pour la constitution du Collectif agricole de l'île d'Yeu. Ne désespérons pas les initiatives utiles, aidons-les à voir le jour.

Cristi Cohen



RÉUNION PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

TRIVALIS : PÔLE ENVIRONNEMENTAL DES DÉCHETS DE L'ÎLE D'YEU

(Site à consulter : www.trivalis.fr)

Patrick Levainville et Christopher Thiery ont représenté l'association à cette réunion instructive où il y avait beaucoup de monde, dans une ambiance chaleureuse.

Instructive d'abord cette réunion, en effet, sur la nature et le fonctionnement de Trivalis, représenté par son Président (Yves Auvinet, qui est aussi Président des Maires de Vendée, et qui inspire confiance) et son directeur technique. Il s'agit d'un « syndicat mixte d'étude et de traitement des déchets ménagers et assimilés », agissant pour des intercommunalités et des communes pour mettre en œuvre le Plan Déchets du Conseil Général, et chargé du traitement des déchets collectés par les communes (ce n'est donc pas une entreprise). Le Plan vise à rendre autonome le département, en évitant d'exporter les déchets, comme c'est le cas encore aujourd'hui. Trivalis ne cache pas sa volonté de « péréquer » les dépenses, c'est à dire les mutualiser pour tout le département. Ceci concerne au plus haut point l'île d'Yeu.

L'articulation entre la Municipalité et Trivalis a été expliquée : Trivalis prend en charge dès le déchargement des bennes de collectes, qui elles, relèvent de la commune (comme d'ailleurs la déchèterie, c'est à dire l'endroit où les particuliers et les professionnels peuvent déposer leurs déchets, comme actuellement aux Corbeaux).

Après le rejet par la Commission supérieure des sites de la solution des Corbeaux, Trivalis et la Municipalité se sont rabattus sur la Zone Artisanale, où on construira d'abord un bâtiment provisoire, puis un bâtiment définitif, notamment pour l'enrubannage des ordures ménagères (pour les rendre inodores et empêcher toute fermentation). Les balles seront acheminées dans des caissons pris en charge par le cargo Casam 4, à destination des Sables, et ensuite un des centres d'enfouissement créés par Trivalis. Les autres déchets (verre, etc.) feront le même voyage, avec pour destination les centres de recyclage. Le bâtiment définitif sera complètement fermé, pour éviter les nuisances sonores, notamment. Le projet architectural semble acceptable.

Calendrier :

Été 2010.

- Fermeture du Centre d'enfouissement technique des Corbeaux, sauf pour la déchèterie, qui continuera à nous accueillir jusqu'à l'ouverture du bâtiment définitif, quand elle sera transférée à la Zone d'activités.

- Ouverture du bâtiment provisoire, dont la construction aura pu démarrer au printemps, car une enquête publique n'est pas nécessaire. Ce bâtiment sera conçu pour que des éléments puissent servir pour le définitif. La presse à emballer, notamment, est déjà achetée et y sera installée provisoirement.

Automne 2010.

Enquête publique sur le site définitif (un mois), autorisations préfectorales, et autres procédures

administratives. La construction débutera dès les autorisations obtenues, début 2011.

Été-automne 2011.

Ouverture du site définitif :

Fin 2011

Ouverture de la déchèterie (éco station) à la ZA.

Remarques

Le site définitif est au centre de la Zone d'activités, et les nuisances devraient être raisonnables. En revanche, le site provisoire (qui doit réglementairement, et pour les besoins du chantier, être ailleurs que sur le site définitif), sera moins fermé et plus en bordure de la Z.A., et les nuisances sonores seront plus importantes. Des plantations d'arbres ont commencé.

Ces installations sont coûteuses, et ne se feraient pas sur le continent pour une commune de 5000 habitants puisque ce serait mutualisé dans le cadre d'un regroupement. Insularité oblige. La solution de l'enrubannage est utilisée avec succès à Ouessant.

En réponse à une question de Patrick Levainville, le Maire a précisé l'itinéraire des camions : Rue Georges Clémenceau, grand rondpoint, le port. La route des Sicardières n'a pas été retenue, en raison des écoles.

Une question a soulevé l'hilarité : Pourquoi ne pas faire tout cela à la Carrière !!

Danger de recours ? Il existe, dit le Maire, mais comme on ne voit pas d'autre solution, on peut compter (cette fois-ci) sur le soutien complet des services de l'État. En plus, on DOIT arrêter les Corbeaux en 2010, et le site provisoire est toléré pour 12-15 mois maximum. La hantise des services de l'État, c'est que le provisoire perdure.

Le Maire souhaite que l'on réfléchisse à la façon de valoriser les déchets sur l'île.



TRI DES DÉCHETS par les utilisateurs

Un de nos adhérents nous faisait observer, à l'assemblée générale 2009, que le tri des déchets était souvent peu ou mal respecté par les personnes qui séjournent en locations de vacances.

Ceci nous a amenés à faire un tour d'horizon des loueurs et à constater que les loueurs « professionnels » assument plutôt bien leur rôle en ce domaine, en informant les locataires sur leurs responsabilités. Il s'agit de l'Office du Tourisme, de l'agence Yeu Immobilier et d'Oya Vacances. La Mairie diffuse un document complet sur le sujet : Yeu trie. Par contre, il est impossible de savoir si les particuliers qui louent leur maison directement assument leur devoir d'information.

Nous ne pouvons qu'inciter fortement nos adhérents qui louent leur maison à bien informer leurs locataires sur les obligations en matière de tri, en donnant toutes les instructions nécessaires et en remettant à leur arrivée les documents de la Mairie (Yeu trie et le calendrier de ramassage).



Le développement économique et social de l'île d'Yeu connaît depuis quelques années des mutations profondes. Dominante il y a 25 ans, l'économie de la pêche est en forte régression. L'industrie touristique est devenue essentielle pour l'île. C'est elle qui soutient le secteur de la construction comme celui du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration.

Les élus municipaux ont pris conscience que le laisser-faire, en la matière, comporterait des risques énormes pour l'île : celui d'une mono industrie fonctionnant trois mois sur douze au détriment du reste de l'année. Mais quelles dispositions prendre, et de quels outils se doter ?

Une île vivante toute l'année.

Inscrite dans le contrat de Projet Etat Région 2007-2013, une étude pilotée par la Commune vient d'être lancée. La démarche prospective engagée tentera de dégager, à partir d'un diagnostic de la situation socio-économique de l'île, les perspectives à moyen terme d'évolution de la structure sociale, de l'économie, des points faibles et des opportunités pour maintenir, ou rendre davantage notre île vivante et attirante toute l'année.

En particulier, chacun est convaincu de l'importance de la formation en la matière pour éveiller des projets, renforcer les compétences, combler les lacunes, diffuser les innovations, et contribuer à la dynamique du territoire et de ses groupes d'acteurs.

Si l'École des Pêches, en s'ouvrant à la marine de commerce et de plaisance professionnelle, a su maintenir un bon niveau d'activité, il en est différemment du « centre des Métiers des Bossiles », antenne de formation de la Chambre des Métiers de la Vendée qui cohabite dans le même bâtiment depuis 1990 (cf. Oya Nouvelles n° 438 de janvier 2010).

Une esquisse de centre de formation

Il était donc urgent de décider et d'esquisser le devenir d'un centre de formation pour l'île d'Yeu, de solliciter l'implication des forces vives du territoire, de renforcer ses liens avec les institutions, et favoriser ainsi son intégration dans les réseaux continentaux pouvant constituer autant de lieux de ressources et de réponses aux besoins insulaires. Et surtout, de repérer les publics potentiels, et pour quels besoins.

Cette démarche a débuté en septembre 2009 et prendra fin en juillet 2010. Les multiples études produites sur l'île ont fait l'objet d'une synthèse. De nombreux insulaires ont été consultés sous forme de questionnaires et de travaux de groupes. Des rencontres et réunions de travail ont permis de recueillir l'avis des responsables des institutions continentales concernées par la vie de notre territoire. Un

comité de pilotage mixant des élus municipaux, des responsables d'associations, des représentants professionnels, et des membres de services publics départementaux et régionaux s'est réuni à dates régulières afin de suivre l'avancée des travaux. Plusieurs membres de Yeu Demain ont activement participé à cette démarche.

Nous tiendrons informés nos adhérents des résultats de cette étude prospective, par notre site Internet et par le prochain bulletin.



REDONNER VIE AU CHEMIN CÔTIER

La Loi du 31 décembre 1976 a institué une **Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL)** d'une largeur de 3 mètres sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime. Elle permet ainsi de redonner vie à l'ancien sentier maritime également appelé « sentier des douaniers » disparu légalement il y a 50 ans. Depuis plusieurs années, l'association Yeu Demain n'a eu de cesse d'intervenir auprès des services de l'Etat afin de faire respecter cette loi sur le littoral de l'île d'Yeu. Le Conseil Municipal du 20 avril 2010, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la mise en œuvre de la procédure, afin de couvrir à terme l'ensemble du littoral de la commune. En la matière, ce sont les services de l'Etat qui sont en première ligne. Une étude préalable est nécessaire afin de délimiter de façon précise le domaine public maritime. Puis une étude parcellaire du passage de la SPPL prendra le relais. Le tracé de la Servitude de Passage figurera sur les documents d'urbanisme (POS puis PLU).

Un groupe de travail constitué d'élus communaux, de responsables des services de l'Etat (DDTM), et de membres de Yeu Demain s'est réuni le 23 mars. Il assurera le suivi du dossier à compter de 2011.

L'existence d'un chemin côtier complet renforcera l'attrait pour la découverte et les randonnées pédestres autour de l'île, dans l'optique d'un tourisme responsable. C'est aussi un moyen important de faire prévaloir avant toute chose la sécurité de nos concitoyens.



Nous avons, par notre site Internet et par le bulletin, informé nos adhérents et nos lecteurs depuis un an, des négociations avec le Conseil Général de Vendée, et de leurs multiples rebondissements, à propos de la politique tarifaire de la Régie Départementale Yeu Continent.

Une tarification spécifique pour les insulaires est légitime, dans le cadre du service public des transports, au titre de la continuité territoriale reconnue au plan national comme européen pour les territoires d'accès difficile, comme les « parties insulaires ». La différence entre le coût de revient de la traversée et le prix payé par le porteur de la carte insulaire est financée sur le budget de l'autorité organisatrice du transport, en l'occurrence le Conseil Général. Cet avantage tarifaire au profit des résidents permanents vient alors « corriger les difficultés sociales dues à l'insularité ».

La forte implication de l'association Yeu Demain dans les négociations a pour cause notre volonté de favoriser le développement économique et social de l'île d'Yeu.

Il nous est ainsi apparu important de rendre possible la venue plus fréquente sur l'île d'une autre population que celle des insulaires, en l'occurrence celle des « résidents intermittents ». Il s'agit des ascendants et descendants des résidents permanents sur l'île, ainsi que d'anciens insulaires qui pour des raisons familiales sont appelés à se rendre fréquemment sur l'île, ainsi que des résidents secondaires puisqu'ils ont investi sur l'île un lieu où ils souhaitent venir se ressourcer et réunir leur famille. Par ailleurs ces derniers, par leurs impôts locaux, participent au financement des collectivités territoriales en particulier le Département. Imposer à cette population des « résidents intermittents » les mêmes tarifs en augmentation de 25% en 5 ans, que ceux des touristes à la journée, à savoir plus de 34 € l'aller-retour, est une politique défavorable pour l'économie de l'île.

Les diminuer, au contraire, c'est favoriser les séjours hors saison, au moment où l'activité a besoin d'être renforcée.

Un collectif d'associations, regroupant l'association Aller et Retour, l'association islaise pour les transports scolaires (AITS), l'Union des Artisans et Commerçants (UCA), l'office du Tourisme, l'association des Exislais, et Yeu Demain s'est constitué au printemps 2009. Elles ont remis au Conseil Général en février, puis en mars 2010, deux documents de travail comme supports à la revendication commune de tarifs spécifiques pour ces résidents intermittents.

Les associations se sont appuyées sur une forte mobilisation de la population insulaire comme des résidents secondaires. Plus de 500 personnes ont ainsi participé à la réunion organisée sous le chapiteau le 29 juin 2009.

Il y eut des hauts et des bas au fil des réunions, mais incontestablement un dialogue s'est progressivement instauré avec le Conseil Général. Les décisions définitives seront connues lorsque l'Assemblée Départementale aura

délibéré, et que le Conseil d'Administration de la Régie Yeu Continent arrêtera, en septembre, les tarifs de l'année 2011.

Le Président de la Commission des Transports du Conseil Général, et Président de la Régie, nous en a esquissé les grandes lignes vraisemblables :

- Un prix de billet aller et retour à 24,90 €, soit 25% de réduction
- Les réductions pour familles nombreuses, plus de 60 ans, étudiants, enfants de 4 à 18 ans, et invalides s'ajouteraient à cette réduction générale. Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans.
- Les ascendants et descendants des insulaires, considérés comme « apparentés insulaires » bénéficieraient, au titre de la continuité territoriale, d'une carte insulaire spécifique adossée à celle de leurs parents.
- Les résidents secondaires devraient faire l'acquisition, au préalable, d'une nouvelle carte d'abonnement dont le coût n'est pas encore fixé, et que nous avons demandé le plus faible possible.
- Ces tarifs prendront effet au 1^{er} janvier 2011.

Toutes les associations auraient souhaité une exacte égalité de traitement pour tous les « résidents intermittents ». Le Conseil Général a considéré qu'une telle solution comporterait des risques juridiques et un coût trop important pour la Régie.

L'ensemble de ces orientations, si elles étaient effectivement appliquées, constituerait néanmoins une avancée en comparaison des blocages que ce dossier a connus dans le passé.

Pour les associations, il s'agit d'une première étape. En fonction des résultats concernant la fréquentation de la ligne maritime hors saison, des ajustements seront à étudier dans les années futures.



DEUX DATES A RETENIR

Assemblée Générale

**Judi 15 juillet 2010 20 H 30
à la Citadelle**

Réunion d'information

**Mardi 17 août 2010 20 H 30
à la Citadelle**





Actualités

L'association YEU DEMAIN lance cet été l'opération "La plage n'est pas un cendrier"

Devant la prolifération ces derniers étés de mégots de cigarettes abandonnés sur les plages de l'île, au grand mécontentement de nombreux usagers, et plus particulièrement de jeunes parents accompagnés d'enfants en bas âge, Yeu Demain, en accord avec la Mairie et l'Office du Tourisme et avec le soutien du Crédit Mutuel et de Super U, organise cet été du 10 juillet au 20 août la distribution gratuite sur les plages de CENDRIERS EN CARTON IGNIFUGÉ que l'on jette à la poubelle une fois remplis.

Déroulement de l'opération : chaque après-midi de 14 h à 17 h une ou deux équipes de deux bénévoles (jeunes ou moins jeunes) iront sur une ou deux plages à la rencontre des fumeurs et des fumeuses, en leur

remettant ce cendrier de plage et en leur expliquant les nuisances occasionnées par l'abandon de mégots dans le sable : nuisance immédiate, et durable, les filtres n'étant pas biodégradables.

Pour cela nous avons besoin de plusieurs dizaines de bénévoles acceptant de consacrer une ou plusieurs après-midi (de 14 h à 17 h) durant l'été afin d'assurer cette distribution.

Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre pour réussir cette opération, qui a pour but de protéger la beauté de notre île et l'agrément de nos plages.

Vos offres de bénévolat peuvent être adressées à :

- Association Yeu Demain, BP 103, 85350 Île d'Yeu
- ou par courriel à yeu-demain@orange.fr
- ou en téléphonant à Patrick (06 68 75 08 90) ou à Christopher (02 51 59 45 33)

Merci d'avance.



Vous pouvez adresser vos offres de bénévolat:

- par courrier à Association Yeu Demain B.P 103 . 85350 Ile d'Yeu
- ou par courriel à yeu-demain@orange.fr
- ou en téléphonant à Patrick (06.68.75.08.90) ou à Christopher (02.51.59.45.33).

La 1ère réunion aura lieu le jeudi 8 juillet à 11 h (lieu à préciser) pour organiser le démarrage de l'opération. Ensuite chaque lundi matin même heure réunion pour organiser les distributions de la semaine (lieu à préciser).

Nous remercions le crédit mutuel et super U qui soutiennent financièrement cette opération. Ainsi que M. René Fouin auteur du dessin de cette maquette.

Maquette du cendrier

